

Paris, le 15 novembre 2013

Communiqué de presse

ACIP : l'UNPS demande l'ouverture urgente des négociations interprofessionnelles

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) qui regroupe statutairement l'ensemble des professions de santé libérales rappelle que les négociations sur les pratiques coopératives interprofessionnelles doivent se dérouler dans le cadre de l'Accord cadre interprofessionnel (ACIP) signé par l'Assurance Maladie et publié au Journal officiel le 1^{er} mars 2013.

L'UNPS a fait par ailleurs des propositions dans la prise en charge des maladies chroniques dans le cadre du secteur ambulatoire par l'ensemble des professionnels libéraux et a participé activement aux divers travaux de l'Assurance maladie notamment dans le cadre des expérimentations PRADO.

L'UNPS considère que le temps des expérimentations est dépassé, qu'il faut mettre en place dans le cadre conventionnel interprofessionnel des moyens pérennes de coopération pour l'ensemble des professionnels de santé qui vont prendre en charge au quotidien les patients atteints de maladies chroniques et en particulier, les plus âgés d'entre eux pour éviter les hospitalisations inutiles et coûteuses ou des recours répétés aux services d'urgence.

Dans ce sens, l'UNPS adhère aux orientations de la stratégie nationale de santé et souligne la nécessité de mettre en place des structures permettant de reconnaître les pôles de santé dans le secteur ambulatoire mais aussi d'assurer un financement des professionnels de santé et de ces structures.

L'UNPS considère que ces accords interprofessionnels doivent se dérouler en priorité dans le cadre d'avenants à l'ACIP permettant dans un second temps de les transcrire dans les différentes conventions.

L'UNPS considère qu'il y a urgence à entamer ces négociations sans retard et qu'il est important d'assurer un front commun de l'ensemble des organisations représentées au sein de l'UNPS pour permettre de reconnaître l'importance de la place des professionnels de santé tant d'une part, dans la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques mais aussi d'autre part, dans l'organisation de la sortie précoce d'hôpital.

Contact presse : Jean-François REY – Président – 06 08 56 29 27